



Net-Infos du 26 mars 2026

## MUNICIPALES 2026

### Félicitations aux maires et conseillers municipaux nouvellement élus

L'Association des maires ruraux de France félicite chaleureusement les quelques 30 000 maires qui ont été installés dans leur fonction ce week-end à l'issue des premiers conseils municipaux. L'AMRF adresse tous ses vœux de réussite à celles et ceux qui s'engagent au service de leur village ou de leur territoire. Un immense merci également aux élus sortants, qui ont consacré du temps, de l'énergie et beaucoup d'eux-mêmes à la vie de leur commune. Leur engagement force le respect et mérite toute notre reconnaissance.

[Message de John Billard, en charge de l'intérim de la présidence](#)

### Communiqué de Michel Fournier aux élus sortants

Vous trouverez au lien suivant un message de Michel FOURNIER, transmis par son cabinet, à l'attention de « toutes celles et tous ceux qui se sont présentés et n'ont pas été élus ».

[Lire le communiqué](#)

### Ressources pour les conseils élus au second tour

Parce que le moment fondateur du premier conseil municipal répond à des règles précises et à un certain formalisme, l'AMRF met à votre disposition une fiche consacrée à l'organisation et au fonctionnement de cette première réunion du conseil nouvellement élu, ainsi que des modèles de délibérations pour les 3 points obligatoirement inscrits à l'ordre du jour : élection du maire ; détermination du nombre d'adjoint(e)s ; élection des adjoint(e)s.

[Note sur la première séance du Conseil](#)

[Modèles de délibérations pour le 1er CM](#)

### Les points stratégiques de début de mandat

Le conseil municipal devra se saisir rapidement de plusieurs sujets structurants pour le début du mandat : indemnités, délégations, mise en place des commissions, etc. Pour vous accompagner dans ces premières décisions, l'AMRF a également élaboré une note dédiée, afin de vous apporter des repères clairs et opérationnels.

[Note sur les points à traiter rapidement par le nouveau Conseil Municipal](#)

## Lettre du Premier ministre aux maires de France

Au lendemain du second tour des élections municipales de 2026, le Premier ministre Sébastien Lecornu a souhaité adresser ses félicitations républicaines aux maires et annoncer les prochains chantiers législatifs du gouvernement (sécurité, simplification des normes s'appliquant aux collectivités, renforcement du rôle du préfet). En conclusion de sa lettre, il prend l'engagement d'une « nouvelle étape dans la décentralisation des compétences » en concertation avec les collectivités locales.

[Consulter la lettre du Premier ministre](#)

## **INSTALLATION DES CONSEILS MUNICIPAUX**

### **Fixation des indemnités**

Taux plafonds, modulations, revalorisation ou encore indemnités spécifiques des conseillers délégués, la fixation des indemnités de fonction des élus peut vite tourner au casse-tête ! C'est pourquoi le service juridique de l'AMRF vous accompagne dans cette démarche et répond à toutes vos questions sur les règles les encadrant.

### **Délégations de fonctions, de quoi parle-t-on ?**

Les délégations du maire en faveur des adjoints et des conseillers délégués sont fixées par arrêté dudit maire et ne peuvent porter *a priori* que sur ces attributions propres. Les délégations du conseil municipal à cet égard sont fixées par une délibération qui précise les attributions et les conditions de l'exercice de ces délégations.

### **Commissions municipales : le bon timing pour les lancer !**

Alors que les commissions municipales et les comités consultatifs (pouvant associer des non-élu(e)s) peuvent désormais être créés par délibération du conseil municipal, il convient de rappeler que la création et/ou la désignation de membres dans certaines instances est obligatoire et doit intervenir rapidement !

Pour en savoir plus sur ces trois brèves, n'hésitez pas à contacter les services de l'AMRF via l'adresse [pole-juridique@amrf.fr](mailto:pole-juridique@amrf.fr)

## **DATES À RETENIR**

### **Installation des assemblées délibérantes des groupements de communes**

Attention, la première réunion du conseil syndical ou communautaire nouvellement élu doit nécessairement se tenir au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant l'élection des maires. Ainsi :

- S'il y a eu un seul tour dans toutes les communes membres, le premier conseil doit avoir lieu au plus tard le 17 avril 2026 ;
- S'il y a eu deux tours dans au moins un commune membre, le premier conseil doit avoir lieu au plus tard le 24 avril 2026.

### **Vote des budgets communaux 2026**

En 2026, les communes ont jusqu'au 30 avril pour faire approuver le budget communal de l'année par leurs conseils municipaux. L'AMRF attire l'attention des communes sur la nécessité de respecter les nouvelles règles inhérentes à la nomenclature M57, désormais applicable à la plupart des communes. Une question ? Contactez [pole-juridique@amrf.fr](mailto:pole-juridique@amrf.fr)

## **COMMUNES NOUVELLES**

## **L'AMRF réclame une consultation obligatoire et refuse toute prime à la fusion**

À l'heure où le Parlement examine une proposition de loi visant à faciliter la création et le fonctionnement des communes nouvelles, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) réaffirme une position constante : aucun projet ne doit être engagé sans consultation préalable des habitants concernés.

[Lire le communiqué de presse](#)

## **COHÉSION TERRITORIALE**

### **Rapport public annuel de la Cour des comptes – 2026**

Le rapport public annuel 2026 analyse, au sein de quatorze chapitres thématiques, la contribution de plusieurs politiques publiques à la cohésion et à l'attractivité des territoires. Il met en évidence les défis spécifiques des espaces ruraux et propose des solutions adaptées pour répondre aux besoins des habitants, notamment dans les chapitres relatifs aux mobilités dans les territoires ruraux et périurbains, à la réorganisation de l'offre de soins, à l'accès numérique aux services publics et au logement social, aux partenariats État-collectivités et à la péréquation financière.

[En savoir plus](#)

[Lire le rapport](#)

## **VIE DE L'AMRF**

### **Bienvenue à Chloé Maupu à l'AMRF !**

Nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée de Chloé en tant que chargée de communication institutionnelle et digitale. Elle rejoint l'AMRF avec une solide expérience dans le pilotage de stratégies de communication, la valorisation des actions publiques et l'animation de communautés engagées. Nous sommes très heureux de l'accueillir et convaincus que son professionnalisme, son dynamisme et sa sensibilité aux enjeux de la ruralité seront de véritables atouts pour notre réseau. Nous remercions Stanislava Atanasova pour son engagement et la qualité du travail accompli.

[Suivre l'AMRF sur LinkedIn](#)

[Suivre l'AMRF sur Facebook](#)

## **TERRITOIRES**

### **Que perçoivent les Français de l'action de l'État, là où ils vivent ?**

Le Service d'information du Gouvernement a lancé une démarche pour mieux comprendre le regard des Français sur l'action publique dans leurs territoires, notamment en milieu rural. Cette étude combine enquête d'opinion et immersion de terrain afin d'identifier les attentes, les préoccupations et le rapport des habitants à leur cadre de vie. Objectif : mieux adapter les politiques publiques aux réalités locales, en s'appuyant sur des analyses nationales et régionales ainsi qu'une revue dédiée.

[Lire la synthèse nationale](#)

[Consulter les synthèses régionales](#)

[La revue issue de la démarche](#)

## **VOIRIE**

### **Des ressources sur la gestion du domaine routier**

Le Cerema met à disposition 10 fiches pratiques pour accompagner les collectivités dans la gestion de la voirie et du domaine public routier. Ces ressources apportent des repères juridiques et opérationnels sur des sujets clés (compétences, responsabilités, droits des

usagers...), avec des contenus actualisés en 2026. Les fiches sont librement accessibles sur la plateforme documentaire CeremaDoc.

[Consulter les fiches](#)

## ENVIRONNEMENT

### Et si votre projet paysager inspirait les autres territoires ?

Les Victoires du Paysage 2026 sont ouvertes aux candidatures pour valoriser des projets paysagers réalisés entre 2021 et 2024. Organisée par VALHOR en partenariat avec l'ANCT, cette 10<sup>e</sup> édition met en avant l'engagement collectif et le rôle du paysage comme levier d'aménagement durable et d'attractivité des territoires. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 18 mai 2026, avec une remise des prix prévue en décembre.

[Pour s'inscrire](#)

[Pour en savoir plus](#)

## CULTURE

### Création du label « Musée rural »

Alors qu'un label « musées de France » existe, nombre de petits musées ruraux n'en bénéficient pas, faute de répondre aux critères de sélection. Pour y répondre, Michel FOURNIER, président en retrait de l'AMRF, a annoncé, avec sa collègue ministre de la Culture, la création d'un nouveau label « Musée rural » qui apportera à ces lieux de proximité une reconnaissance officielle et une visibilité renforcée. Une circulaire vient d'être adressée aux Directions générales des affaires culturelles (DRAC) en ce sens. Plus d'informations à

[pierre-marie.georges@amrf.fr](mailto:pierre-marie.georges@amrf.fr)

[Communiqué de presse](#)

## MEDIAS

### Numéro du magazine Village de printemps

Et si les fermes collectives apportaient une réponse à la crise agricole ? Cette question est au cœur du nouveau numéro de Village, dont l'AMRF est actionnaire, disponible dans vos kiosques depuis début mars. Vous y retrouverez plein d'autres sujets et projets qui font vivre la ruralité !

[En savoir plus](#)

## INITIATIVES LOCALES

### Initiative de la semaine

Cette semaine, retrouvez l'initiative de la commune de Marpent (59), qui a reçu un trophée pour son pôle de loisirs nautiques et de détente, en bord de Sambre, la « Plage Verte ». Un site ouvert au public qui permet de développer le tourisme local et ainsi faire rayonner le territoire Avesnois.

[Découvrir l'initiative](#)

### Valorisez les projets menés dans votre commune

Rendez-vous sur la rubrique « Initiatives locales » du site de l'AMRF pour découvrir de nouveaux projets et des maires à contacter. Transmettez les projets innovants menés dans votre commune via le questionnaire ci-dessous ou en contactant directement notre équipe par mail à [laura.gueytte@amrf.fr](mailto:laura.gueytte@amrf.fr)

[Signaler vos initiatives](#)  
[Voir d'autres initiatives](#)

## **TOURISME**

### **Contrôler les données fournies par les plateformes de location sur votre commune**

L'API « meublés » s'adresse aux communes (et à leurs EPCI) qui ont pris une délibération soumettant la location d'un meublé de tourisme à une déclaration préalable et abaissant en dessous de cent-vingt jours la durée maximale de jours de location d'une résidence principale. Ces communes et EPCI peuvent désormais s'inscrire sur une application dédiée afin d'accéder à toutes les données d'activité transmises par les intermédiaires de location de meublés sur leur territoire (Airbnb, Abritel ou Booking).

[Découvrir l'application « API Meublés »](#)  
[FAQ du ministère de l'Économie et des Finances](#)

## **PATRIMOINE**

### **11e édition du Printemps des cimetières**

Du 8 au 11 mai 2026 aura lieu la 11<sup>ème</sup> édition du Printemps des cimetières. Les inscriptions sont déjà ouvertes aux associations, collectivités, musées, guide-conférencier ou encore aux offices de tourisme pour un référencement de vos animations dans le programme officiel de l'événement.

[Kit de communication](#)  
[Pour inscrire votre événement](#)

## **FISCALITÉ**

### **Fiche de la DGFIP pour le vote des taux de fiscalité directe locale**

La Direction générale des Finances Publiques a publié la fiche annuelle comprenant les éléments essentiels pour à la campagne de vote des taux 2026 par les collectivités, permettant ainsi de mesurer la bonne application des règles de lien entre les taux de fiscalité directe locale votés ou leur plafonnement. Les éléments de cette fiche sont également utiles au calcul de certaines allocations compensatrices.

[Consulter la fiche pour l'année 2026](#)

## **QUESTIONS JURIDIQUES**

### **Elus locaux travailleurs frontaliers : indemnités exemptées de CDG et CRDS**

Vous êtes élu dans une commune proche d'une frontière et vous travaillez de l'autre côté de la frontière où vous êtes affiliés au régime de sécurité sociale ? A l'occasion d'une question parlementaire, le gouvernement a rappelé que les indemnités de fonction d'un élu d'une collectivité qui réside en France et est affilié à la sécurité sociale d'un autre État membre ne sont pas assujetties à la CSG et à la CRDS. Il revient donc à la collectivité qui verse ces indemnités d'appliquer le bon régime et de traiter ces indemnités comme étant exemptées de ces prélèvements.

[Consulter la réponse ministérielle](#)

### **Attribution des logements sociaux dans les communes rurales : dérogation possible à la règle des trois candidatures**

Dans une réponse à une question parlementaire relative à la difficulté rencontrée par certaines communes rurales d'examiner trois candidatures pour chaque logement social faute de candidat (entraînant des délais excessifs d'attribution, voire d'une vacance prolongée de logements), le ministère de la Ville et du Logement rappelle qu'il est possible de déroger à cette règle en cas d'insuffisance de candidats.

[Article R. 441-3 du code de la construction et de l'habitation](#)

[Consulter la réponse ministérielle](#)

### **Finances locales : moduler la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

Interrogé initialement sur la possibilité d'une tarification sociale de la TEOM, le gouvernement a exclu cette possibilité et rappelé que la TEOM ne constitue pas une redevance pour service rendu, mais une imposition de toute nature indépendante de l'utilisation du service de collecte et de traitement des déchets ménagers. Elle peut néanmoins comporter une part incitative pour tenir compte de la quantité de déchets produits.

[Consulter la réponse ministérielle](#)

### **Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (CAS Facé)**

Dans cette réponse à une question parlementaire, l'Etat a précisé qu'en 2026, à la suite de l'examen parlementaire du projet de loi de finances pour 2026, les crédits du CAS Facé ont été diminués de 7 M€, pour atteindre 358,3 M€. Le Gouvernement continue de veiller au bon dimensionnement du CAS Facé afin de poursuivre les investissements dans les réseaux électriques en territoire rural, tout en l'inscrivant dans la trajectoire budgétaire globale visant à revenir sous les 3 % de déficit public en 2029.

[Consulter la réponse ministérielle](#)

## **EUROPE**

### **Quels sont les fonds européens dont peuvent bénéficier les communes ?**

Le réseau Toute l'Europe informe les communes sur les fonds européens dont elles peuvent bénéficier via un guide exhaustif. Pour la période 2021-2027, la France dispose d'une enveloppe de 16,8 milliards d'euros dans le cadre de sa politique de cohésion qui irriguent via ses financements des projets locaux.

[En savoir plus](#)

## **VIEILLISSEMENT**

### **Dix leviers pour adapter les territoires au vieillissement de leur population**

France Silver Eco et le Réseau francophone des villes amies des aînés, appelle les communes et intercommunalités à faire de l'adaptation des territoires au vieillissement une priorité, rappelant que le pays comptera 2 millions de 75-84 ans de plus sur la décennie 2020-2030. Dix mesures prioritaires sont mises en avant dont le « bien vieillir chez soi », l'adaptation des logements aux personnes âgées, la lutte contre l'isolement ou encore l'adaptation de la voirie et de l'espace public aux personnes âgées.

[En savoir plus](#)

## **AGENDA**

### **Vos prochains jeudis de la formation**

Voici les temps d'échanges programmés de votre rendez-vous hebdomadaire de formation :

- 4 avril 2026 : Prenez votre cyberdépart avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

[Découvrir l'ensemble des replays](#)

17 avril : Le conseil communautaire devra se réunir avant le 24 avril, voire au plus tard le 17 avril si tous les conseils municipaux des communes membres ont été élus au complet au 15 mars.

17 avril : Le conseil municipal désigne ses représentants délégués au sein des syndicats de communes au plus tard le 24 avril (selon la date d'installation du conseil municipal).

30 avril : Le budget doit être voté au plus tard le 30 avril (exception en année de renouvellement du conseil).

12 mai : Les nouveaux administrateurs du CCAS doivent être désignés dans les deux mois suivant l'élection (15 ou 22 mai).

15 juin : Le conseil municipal doit voter le budget de formation des élus dans les trois mois suivant son renouvellement (15 ou 22 juin).

- [Net-Infos du 5 mars](#)
- [Net-Infos du 12 mars](#)
- [Net-Infos du 19 mars](#)

---

**Net infos est une publication interne de l'AMRF à destination de ses adhérents.**

**Comité de rédaction** : Pierre-Marie Georges, Julie Schettino, Aurélien Aubry, Alice Grinand, Charlie Fournier, Chloé Maupu, Théo Céraline, Laura Gueytte, Françoise Schneider-Français.

**Directrice de la publication** : Hélène Brégier-Brochet - **Responsable** : Pierre-Marie Georges

Pour toute remarque ou renseignement : pierre-marie.georges@amrf.fr